

AR Prefecture

016-211601380-20241216-DCM202412_02-DE
Reçu le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice: 26 - présents: 20 - votants: 23 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 16 décembre 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 10/12/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

MM. LABROUSSE, MORIN, MOUHICA et Mmes LAINE, DIABY et GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. LABROUSSE à Mme CHAUVEAU

De Mme LAINÉ à Mme GINGAST

De M. MOUHICA à M. CALANDRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien CHAUVAUD

Délibération : 2024-12-02

Local AP n° 114 au 9 rue du Onze Novembre : Fixation du prix du loyer

Rapporteur : Hélène GINGAST

Contexte :

- La Commune a acquis à l'EPF-NA en décembre 2020, l'immeuble cadastré section AP n° 114, situé rue du Onze Novembre à Fléac,
- Cette propriété communale comprend 2 locaux professionnels, dont celui situé au n° 9 (de 44 m²)
- Ce local a fait l'objet d'un bail commercial, signé avec l'entreprise de service à la personne (QUALIT'HOM Service) qui a pris fin le 30/09/2024.
- Une diététicienne désirant s'installer prochainement a pris contact avec la Commune pour louer le local sis au 9 rue du onze novembre. Une visite a été réalisée le 07/11/2024.

AR Prefecture

016-211601380-20241216-DCM202412_02-DE

Reçu le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

Afin d'encourager et faciliter l'installation de professionnels de santé sur la Commune, il est envisagé de fixer le prix du loyer sur la base de 50% de la valeur locative du local.

Les travaux éventuellement nécessaires avant l'installation du nouveau locataire sont prévus au Budget annexe « Locaux commerciaux ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE de :

- FIXER le prix du loyer (hors charges) à 209,17 € HT (soit 251 € TTC) mensuel,
- AUTORISER le Maire à signer le bail professionnel et toutes pièces afférentes.

Fait et délibéré à FLEAC, le 16 décembre 2024.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 17 DEC. 2024

Réception du : 17 DEC. 2024

Mise en ligne le : 17 DEC. 2024

Le Maire, Hélène GINGAST

